

## Formation d'arbitres régionaux de polo-vélo

La commission d'Ile-de-France de polo-vélo et de cyclisme en salle, avec le concours de la commission régionale du corps arbitral du CIF de la FFC, organise une formation d'arbitres régionaux de polo-vélo les **samedi 13 et 20 février 2016 de 14 à 18 h. au siège du Paris Cycliste Olympique, vélodrome Jacques Anquetil, 51 avenue de Gravelle 75012 PARIS.**

Cette formation s'adresse non seulement à ceux qui souhaitent devenir arbitres de polo-vélo, mais également aux dirigeants, entraîneurs et encadrants soucieux de mieux connaître les règles du jeu pour mieux encadrer leurs joueurs, notamment débutants.

Les jeunes à partir de 14 ans peuvent suivre cette formation avec l'accord écrit de leurs parents ou représentants légaux. A l'issue de l'examen final, en cas de réussite, ils seront considérés comme « jeunes arbitres » et non « arbitres régionaux » et pourront arbitrer des rencontres de moins de 19 ans et des matches dédiés aux débutants avec l'assistance d'un arbitre régional.

Pour devenir arbitres régionaux, ils devront suivre à nouveau une formation d'arbitre régional et passer les examens voulus à leurs 18 ans révolus.

La formation est gratuite pour les licenciés d'un club du Comité d'Ile-de-France de la FFC. Les licenciés des autres comités régionaux devront régler 50 € au Comité d'Ile-de-France de la FFC pour l'ensemble de la formation (chèques à libeller à l'ordre du CIF de la FFC et à fournir au plus tard le premier jour de la formation).

Le suivi des deux demi-journées de formation est obligatoire pour devenir arbitre régional de polo-vélo, car des questions comptant pour l'obtention du diplôme seront posées tout au long de la formation.

Néanmoins, les personnes ne pouvant suivre qu'une seule demi-journée de formation seront acceptées dans la limite des places disponibles, sachant qu'elles ne pourront pas prétendre devenir arbitre régional à l'issue de cette seule demi-journée de formation.

En cas de réussite aux examens de cette formation, les arbitres-stagiaires désirant être validés « arbitre régional » devront arbitrer un minimum de 5 matches, dont 2 avec les règles régionales dédiées aux moins de 17 ans, et obtenir un avis positif des membres de la commission d'Ile-de-France de polo-vélo et de cyclisme en salle (ou de la commission régionale de polo-vélo de leur comité régional d'origine). Une autre série de 5 matches à arbitrer pourra être demandée par la commission régionale de polo-vélo à tout arbitre n'ayant pas encore démontré la maîtrise de son poste lors d'arbitrages en tant qu'arbitre-stagiaire.

Les inscriptions à cette formation sont à envoyer par courriel à [alain@polo-velo.net](mailto:alain@polo-velo.net) ou par courrier à Alain Derly – 14 rue de la Nouvelle Cythère – 77380 COMBS-LA-VILLE.